



**Extrait du procès-verbal n 4  
du Conseil Administration  
de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»**

Le 24 Septembre 2013

**Sur l'approbation du projet du Statut de la Représentation de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan**

Après avoir pris connaissance du projet du Statut de la Représentation de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan le Conseil d'Administration de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»

A décidé de:

1. Approuver et adopter le projet du Statut de la Représentation de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan présenté lors des délibérations.
2. Nommer Monsieur NURMANOV ABDIALI, citoyen du Kazakhstan, né le 02.01.1949, passeport 011156269, comme le Président (Directeur) de la Représentation de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture de représentation, le recrutement du personnel et création des conditions indispensables à l'activité de la Représentation en République de Kazakhstan.
3. Charge le secrétaire de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» du contrôle de l'exécution des décisions indiquées au procès-verbal.

Fait à Paris

Président

Gérard SALVATO